



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'AUDE

COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE L'ANCIEN SITE INDUSTRIEL ET MINIER DE LA VALLEE DE L'ORBIEL

27 JANVIER 2020

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

La commission de suivi de site de l'ancien site industriel et minier de la vallée de l'Orbiel s'est réunie à la préfecture de l'Aude, sous la présidence de Madame la Préfète Sophie ELIZEON, le lundi 27 janvier 2020 à 16 heures.

Participaient à cette réunion :

En qualité de membres :

-collège « administrations de l'Etat »

- M. Pierre RICORDEAU, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie
- M. Laurent DENIS, chef de l'unité interdépartementale Aude- PO de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Occitanie
- M. Vincent CLIGNIEZ, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Aude
- M. LAFFARGUE, directeur adjoint représentant le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations rejoint en cours de réunion par M. Dominique INIZAN, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aude
- M. Henri CAU, secrétaire général représentant la directrice académique des services de l'éducation nationale

-collège « élus des collectivités territoriales concernées »

- Mme Hélène GIRAL conseillère régionale représentant Mme la présidente de la région Occitanie
- Mme Gisèle JOURDA, sénatrice
- Mme Muriel CHERRIER, conseillère départementale du canton de la vallée de l'Orbiel représentant Monsieur le président du Conseil départemental de l'Aude
- M. Régis BANQUET, président de la communauté d'agglomération Carcassonne agglo
- M. Cyril DELPECH, président de la communauté de communes Montagne Noire
- M. Stéphane BARTHAS, maire de Salsigne
- M. Guy CALY, représentant Mme la maire de Villanière
- Mme Martine GARCIA, représentant M. le maire de Villardonnel
- M Gilles DELAUR, maire de Limousis
- M. Max BRAIL, maire de Lastours
- M. Pierre LANÇON, représentant M. le maire de Sallèles Cabardès
- M. Jean-François JUSTE, maire de Conques sur Orbiel
- M. Michel ZOCCARATO, maire de Villalier
- M. Eric MENASSI, maire de Trèbes
- M. Denis LE COZ, maire du Mas Cabardès
- M. Jacques LARRUY, maire de Bouilhonnac

-collège « riverains de l'ancien site industriel et minier de la vallée de l'Orbiel ou associations de protection de l'environnement intéressées »

- Mme Maryse ARDITI, présidente de l'association ECCLA
- M. Jean-Claude THOMAS, représentant le président de l'association gratte-papiers
- M. Jean-Louis TEISSIE, président de l'association Terres d'Orbiel
- M. Jean-Claude CAPERA, président de l'association Patrimoines Vallées des Cabardès
- M. Guy AUGE, président de l'association de défense des riverains des mines et des usines de Salsigne et de la Combe du Sault
- M. Mickaël FRANCOIS, président de l'association des parents d'élèves de la vallée de l'Orbiel
- M. David FERNANDEZ, président de la fédération départementale de pêche de l'Aude
- M. Claude RUIZ, président du syndicat d'arrosage de Vic
- M. Jean-Louis CAYUELA, président du syndicat d'arrosage des jardins du pont Vauban
- M. Christian ARNAUD, président de l'association des mines patrimoines en Montagne Noire
- M. Philippe MAURI, Directeur de la société Aude agrégats

-collège « gestionnaires du site »

- M. Georges VIGNERON, directeur du département Prévention et sécurité minière (DPSM)
- M. Jean-Louis NEDELLEC, directeur Unité Territoriale Après Mine Sud (DPSM-UTAM)
- Mme Aurélie LABASTIE, chef de projet dédiée à l'ancien site industriel et minier (UTAM)

-collège « personnalités qualifiées »

- Docteur Henri MONTESPAN
- Docteur Louis GOUBIN
- M. Christophe SUBIAS, hydrogéologue agréé
- Mme Camille DUMAT, enseignant chercheur CERTOP INP ENSAT
- M. Jacques SERRE, représentant M. le président de la chambre d'agriculture

Assistaient également à la réunion :

- M. Claude VO-DINH, secrétaire général de la préfecture de l'Aude
- M. Christian RAYNAUD, conseiller départemental du canton de la vallée de l'Orbiel
- M. Didier CARBONNEL adjoint au maire de Trèbes
- M. Xavier CRISNAIRE, délégué départemental de la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé de l'Aude
- Mme Dominique MESTRE -PUJOL, responsable du pôle santé publique et environnementale à la délégation départementale de l'Aude de l'ARS
- Docteur Marie-Pierre ALLIE, médecin de santé publique direction de la Santé publique de l'ARS Occitanie
- M. David BERGERON, conseiller DASEN
- M. Philippe CHARTIER, responsable du département sol-sous-sol-éoliennes à la division des risques industriels DREAL Occitanie
- M. Yannis ACCABAT, adjoint au chef de l'UID Aude -PO DREAL Occitanie
- M. Philippe RAGGINI, directeur du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial-préfecture
- Mme Sylvie ESPUGNA, chef du bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire préfecture
- Mme Aurore COLIN, adjointe au chef de bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire préfecture
- Mme Dominique BLANC, chef du service de communication interministérielle préfecture
- M. Adrien ARAZO, fédération départementale de pêche de l'Aude
- Mme Marion CEZE, collaboratrice de Mme la Députée Danièle HERIN
- Mme Stéphanie RIVIERE, Santé publique France

-Mme Nathalie VELLY, Ineris
-Mme Laurence LETHIELLEUX, Ineris
-M. Harry GNANA, ANTEA group
-Mme Marie BOYSE, ANTEA group

Excusés :

Mme la Députée Danièle HERIN

M.Henri ICHE, maire des Ilhes Cabardès

M. Michel QUINTARD Directeur de recherches CNRS émérite à l'Institut de mécanique des Fluides de Toulouse (collège « personnalités qualifiées »)

Après avoir constaté le quorum, Madame la Préfète ouvre la séance et remercie les participants de leur présence.

Elle indique que la réunion de cette commission de suivi de site intervient dans le prolongement des réunions qu'elle a organisées depuis son arrivée, avec les parents d'élèves notamment, avec les élus, représentants d'association et habitants de la vallée de l'Orbiel.

Les différents échanges ont permis à cette occasion d'identifier deux points d'amélioration en termes de :

- lisibilité des actions menées par les services de l'État concernés
- partage des informations.

C'est pourquoi elle a souhaité la mise en place d'un plan d'actions. Celui-ci reprend les actions conduites depuis octobre 2018 et comprend 25 nouvelles actions.

Il a été élaboré dans le cadre d'une démarche participative, la population concernée ayant été ainsi invitée à faire des propositions d'amélioration sur le projet.

Mme la Préfète rappelle qu'elle a créé une mission de médiation dans le but de recueillir ces propositions, cette mission a également pour but de recueillir les questions des habitants de la vallée de l'Orbiel et d'assurer le relais avec les services de l'État concernés afin d'y apporter des réponses.

La création de la commission de suivi de l'ancien site industriel et minier de la vallée de l'Orbiel, inscrite au plan d'actions à l'instar de la mise en place de la mission de médiation répond à l'objectif de partage des informations.

Il était important de poursuivre les réunions des différents acteurs concernés dans une instance formalisée telle que la commission de suivi de site.

C'est en application de l'article L.125-2-1 du code de l'environnement qu'elle est créée. Celui-ci prévoit que : « le préfet peut créer dans les zones géographiques comportant des risques et pollutions industriels et technologiques une commission de suivi de site lorsque les nuisances, dangers et inconvénients dans ces zones géographiques au regard des intérêts protégés par l'article L.511-1 le justifient ».

Madame la Préfète informe les membres de la nouvelle commission du recours gracieux qu'elle a reçu le samedi 25 janvier dernier contre l'arrêté portant création de la commission. Ce recours n'ayant pas de caractère suspensif, la commission de suivi de site peut se réunir ce lundi 27

janvier.

Elle rappelle que la décision de création de cette commission a été prise après consultation du CODERST (Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques). Le projet a fait l'objet de discussions au sein de cette instance et a été modifié sur propositions de ses membres.

Elle remercie les nouveaux membres de la commission de suivi de l'ancien site industriel et minier de la vallée de l'Orbiel pour l'engagement qu'ils ont pris en acceptant de siéger. Elle espère que cet engagement se traduira par une participation constante aux réunions.

Elle demande si des participants veulent prendre la parole avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour.

Le souhait est alors exprimé d'une prise en compte du recours gracieux. Il y a de la part de ceux qui l'ont formulé, non pas une remise en cause du principe de création de cette commission mais le souci d'un bon fonctionnement de la commission fondé sur le respect des règles prévues par les textes.

En l'absence d'autres observations Madame la Préfète annonce l'ordre du jour :

- installation de la commission et désignation des membres du bureau
- avancement du plan d'actions
- présentation du programme prévisionnel de l'étude de mesures de poussières
- présentation du programme des travaux de réhabilitation de l'étanchéité du stockage de Montredon
- travaux des communes sur les sites sensibles
- rendu de la campagne d'analyses des productions végétales de la vallée de l'Orbiel et interprétations INERIS
- intervention de Santé publique France au sujet de la création du comité d'interface
- échanges sur l'opportunité de mettre en place un règlement intérieur

Elle demande si un membre souhaite être candidat pour présider la commission. Aucune candidature ne se manifeste. Madame la Préfète prend donc la présidence de la commission de suivi de site.

Il est ensuite procédé à la désignation des membres du bureau. Madame la Préfète précise le rôle du bureau et sa composition. Le bureau établit l'ordre du jour. Il est composé de la présidente de la commission et d'un représentant de chacun des cinq collèges. La commission peut être réunie à la demande d'au moins trois de ses membres.

Après un temps accordé à chacun des collèges pour s'entendre sur la désignation d'un représentant au sein du bureau, il est pris acte des désignations suivantes :

-collège « administrations de l'Etat » : le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

-collège « élus des collectivités territoriales concernées » : le maire de Lastours

-collège « riverains de l'ancien site industriel et minier de la vallée de l'Orbiel ou associations de protection de l'environnement intéressées » : le président de l'association Terres d'Orbiel

-collège « gestionnaires du site » : le directeur Unité Territoriale Après Mine Sud (DPSM-UTAM)

-collège « personnalités qualifiées » : le docteur MONTESPAN

Madame la préfète ajoute que chacun des 5 collèges bénéficient du même poids dans la prise de décision. Chaque collège représente 36 voix :

- collège des administrations : 6 membres affectés de 6 voix chacun
- collège des élus : 18 membres affectés de 2 voix chacun
- collège des riverains et associations : 12 membres affectés de 3 voix chacun
- collège des gestionnaires: 3 membres affectés de 12 voix chacun
- collège des personnalités qualifiées : 6 membres affectés de 6 voix chacun

La présidente a voix prépondérante.

Ces précisions ayant été apportées, elle cède la parole aux intervenants chargés de présenter l'avancement du plan d'actions.

1-PRESENTATION PAR L'UID DREAL, LE DPSM ET L'ARS DE L'AVANCEMENT DU PLAN D' ACTIONS

Présentation sur la base de trois diaporamas disponibles sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude.

A l'issue de cette présentation, les représentants d'association demandent une étude de l'air dans les habitations. Ils souhaitent également que des « scientifiques indépendants » soient associés aux travaux. Les actions menées par l'ARS sont saluées, cependant d'autres actions sont attendues: réalisation d'une cartographie de la pollution des sols et d'une enquête épidémiologique.

Madame la Préfète explique que l'un des scientifiques dont il est question a été invité à siéger à la commission de suivi de site et a décliné cette proposition. Elle recevra prochainement ce groupe de scientifiques.

Seul le centre antipoison de Toulouse qui n'a pu être présent à cette commission de suivi de site pourra apporter des informations au représentant de parents d'élèves qui demande combien d'enfants de la Vallée de l'Orbiel sont concernés par les analyses et combien sont testés au titre de la quatrième analyse. L'ARS rappelle que le critère était celui de l'âge (enfants de moins de 11 ans) et de la situation géographique (habitant de la vallée de l'Orbiel).

La construction d'études épidémiologiques selon une méthode partenariale sera envisagée avec l'installation d'un comité interface. Ce projet de création de comité fait l'objet d'un point inscrit à l'ordre du jour de la présente réunion et de la présentation qui va suivre. La mise en place

d'une consultation gratuite auprès de professionnels de santé spécialisés permettra de donner des conseils aux parents (lieu : Toulouse).

S'agissant de la réhabilitation de l'étanchéité du site de Montredon, des questions sur des fuites au niveau des digues, la prise en compte de la sécurité des populations durant la phase chantier et le phasage des travaux sur une période soumise aux intempéries sont posées.

Le DPSM explique que les renards hydrauliques observés sur les flancs latéraux du stockage de Montredon suite aux fortes intempéries d'octobre 2018 sont superficiels et qu'aucune venue d'eau contaminée n'a été identifiée au droit de ces zones. Les défauts d'étanchéité sont connus, un nouveau dispositif d'étanchéité comprenant une membrane sera mis en place sur la partie sommitale du stockage. Cette reprise permettra d'assurer la continuité de l'étanchéité entre le sommet et les flancs du stockage, permettant ainsi de neutraliser le flux d'entrée d'eau ainsi que les débordements latéraux. De plus, le niveau d'eau dans le stockage sera rabattu (les eaux pompées seront envoyées à la station de traitement) afin de limiter les fuites latérales à une valeur très faible.

Pour ce qui concerne la sécurité des employés du chantier et de la population, un dispositif de contrôle des poussières a été prévu. De plus, le personnel sera équipé des équipements de protection individuels nécessaires.

Les phases de préparation du chantier devraient débuter en mars (si l'appel d'offres est fructueux) pour un enclenchement des travaux à l'été. La durée prévisionnelle des travaux est estimée à 6 mois. Lors de l'examen des offres des candidats, les critères de disponibilité des entreprises sur les périodes les plus favorables, ainsi que le phasage des opérations avec une prise en compte des conditions climatiques feront l'objet d'une attention particulière. En outre, il y aura autant d'arrêts de chantiers que nécessaire pour la bonne réalisation du chantier.

2-PRESENTATION PAR LE DPSM DES MESURES DE POUSSIÈRES

Présentation sur la base d'un diaporama disponible sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude.

Le Département de Prévention et de Sécurité Minière (DPSM) indique que « l'étude poussières » sera réalisée en deux étapes. La première (phase 0) permettra de mesurer les poussières sédimentables pouvant être générées par les anciens sites miniers, elle se déroulera en février/mars 2020 pour un rendu en avril 2020. Lors de cette phase, toutes les poussières qui tombent dans les collecteurs seront analysées. Le travail sera réalisé conformément aux normes en vigueur.

La seconde étape (phases 1 et 2) permettra de prélever et caractériser les poussières dans l'air ambiant extérieur autour des sites potentiellement émetteurs, mais également au niveau des secteurs à occupation humaine. L'objectif est de fournir les données nécessaires à la mise à jour de l'évaluation des risques sanitaires de 2007 réalisée par l'INERIS. L'échantillonnage et la caractérisation des poussières en suspension seront réalisés à l'aide de collecteurs dynamiques pendant un cycle d'un mois en continu chaque trimestre durant trois trimestres. A noter que les conditions météorologiques différentes d'un site à l'autre (vent et humidité) seront prises en compte pour choisir la localisation des points de prélèvements et interpréter les mesures. Dans les phases 0 et 1 de l'étude, des stations météo seront installées de manière à pouvoir disposer de ces données.

Le Département de Prévention et de Sécurité Minière (DPSM) est interrogé sur la pertinence de la période choisie pour les premiers prélèvements (février qui est un mois humide). Le DPSM répond que la représentativité météorologique du mois pendant lequel les collecteurs seront installés sera étudiée et qu'une deuxième campagne en période estivale pourrait être engagée si les

conditions constatées en février 2020 se révèlent défavorables.

La précédente étude ayant révélé la présence de poussières sensibles à l'intérieur des maisons la réalisation d'analyses de l'air dans les habitations est demandée. Il est répondu que si l'étude dans sa phase 2 montre une suspicion de poussières sensibles près des habitations, les experts examineront les conditions d'une éventuelle poursuite des études dans les habitations.

3-PRESENTATION PAR LE DPSM ET L'UID DREAL DES FICHES RELATIVES AU TRAVAUX DES COMMUNES SUR SITES SENSIBLES

Présentation sur la base des fiches disponibles sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude.

Suite aux inondations de 2018 des mesures ont été réalisées par le DPSM sur les sites sensibles susceptibles d'être fréquentés par les enfants. Les résultats ont été confiés à l'INERIS qui a fait des recommandations sur les sites des communes concernées par l'onde de crue. Parmi les 25 sites investigués, 10 sites résiduels font l'objet de recommandations. Des fiches techniques ont été élaborées pour guider le choix des communes :le rapport INERIS préconise de recouvrir les zones par des matériaux d'apport contrôlés ; les collectivités gardant la possibilité également de substituer la frange superficielle des terres polluées par des matériaux d'apport contrôlés, ou encore de déplacer le site qui fait l'objet de recommandations.

Le DPSM peut être contacté par les élus pour les éléments techniques.

Cette présentation suscite des questions de la part des élus eu égard à la prise en charge du coût de ces travaux (qu'il s'agisse de recouvrir, d'excaver ou de changer de site). Ils regrettent que ce soient les administrés qui doivent payer. Ils réclament une prise en charge financière par l'Etat et une saisine du ministère de l'environnement. Le risque est de voir ses structures et équipements disparaître car les communes n'auront pas les moyens de financer les travaux d'un coût trop élevé pour leur budget si l'État ne prend pas en charge et si un taux de vétusté est appliqué. A certains endroits, les tensions s'exacerbent entre les habitants sur ces sujets.

Madame la Préfète s'engage à transmettre leur demande au ministère. Néanmoins il s'agit à présent de répondre à l'urgence et d'être opérationnel, elle demande par conséquent aux élus de se rapprocher du DPSM (pour des conseils techniques) et d'examiner quels sont les moyens qui peuvent être immédiatement mobilisés. S'il n'y a pas d'actions concrètes menées, il ne sera pas possible de rassurer la population. La commission de suivi de site n'est pas le lieu où seront examinées les différentes options qui se présentent aux communes (recouvrement des surfaces, substitution, ou déplacement des équipements). La question doit être abordée commune par commune.

4-RENDU DE LA CAMPAGNE D'ANALYSES DES PRODUCTIONS VEGETALES DE LA VALLE DE L'ORBIEL et INTERPRETATIONS INERIS

Présentation sur la base de deux diaporamas disponibles sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude (ANTEA GROUP et pour l'interprétation des résultats de la campagne INERIS).

ANTEA conclut que les résultats de cette campagne sont dans les gammes de valeurs de concentrations observées précédemment : pas d'évolution des concentrations au cours du temps tant du point de vue spatial que du type des végétaux impactés. L'arsenic est principalement détecté dans les végétaux de type feuille sur les communes minières et les zones inondées.

L'INERIS précise que les concentrations observées dans les végétaux sont supérieures aux concentrations de référence pour la population nationale : pour diminuer l'exposition par ingestion de végétaux il convient de diversifier la consommation de fruits et légumes en ne consommant pas uniquement les végétaux auto-produits dans la vallée.

A l'issue de cette présentation, des observations sont formulées sur le retard pris par l'étude et le rendu des résultats. Des questions sont également posées sur le seuil de dangerosité des valeurs relevées.

Sur le retard il convient de préciser les difficultés rencontrées pour trouver des potagers cultivés après les inondations.

Il est d'ailleurs rappelé que la Montagne Noire est naturellement minéralisée, des anomalies géochimiques sont bien présentes et ce indépendamment de l'activité humaine, d'où l'exploitation minière qui en a été faite. La comparaison peut être effectuée avec les seules valeurs déjà disponibles.

Le DPSM rappelle qu'il met à disposition toutes les données déjà relevées (étude fond géochimique de 2019 sous la forme d'un rapport public), toutes les formations géologiques y sont distinguées indépendamment des activités humaines.

Madame la Préfète indique qu'elle souhaiterait que ces données existantes soient superposées aux résultats des dernières mesures.

Une cartographie est demandée par les associations.

La fédération de la pêche demande que l'interdiction de la pêche soit levée et la chambre d'agriculture souhaite que soient envisagées des actions pour éviter que des jardins ne se transforment en friche en identifiant par exemple des légumes qui pourraient y être cultivés et conservés plus facilement.

La demande de la fédération de pêche a été prise en considération, un arrêté est en cours de préparation.

5-INTERVENTION DE SANTE PUBLIQUE FRANCE AU SUJET DE LA CREATION DU COMITE INTERFACE

Présentation sur la base d'un diaporama disponible sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude

Il est ensuite fait appel aux membres de la commission de suivi de site de la vallée de l'Orbiel pour participer à ce comité interface. Les candidatures feront l'objet d'un recueil via la mission de médiation.

Un des médecins généralistes du territoire présent souligne qu'il s'agit d'une bonne proposition, il rappelle néanmoins l'inquiétude des parents des enfants de la vallée de l'Orbiel.

Le représentant des parents d'élèves regrette l'absence de mise en place de l'étude prévue par le centre antipoison de Toulouse pour trouver une valeur de référence en arsenic urinaire pour les enfants.

Mme la Préfète souligne que le plan d'actions est évolutif et fera l'objet d'actualisations au fur et à mesure des avancées et de l'acquisition de nouvelles connaissances. L'ARS ajoute que cette étude est bien prévue dans le plan d'actions. L'élaboration d'un protocole est en cours.

Un débat s'ensuit sur le seuil des taux d'arsenic.

Il est impossible de déterminer si les enfants ont été surexposés dès lors que l'on ne dispose que de seuils s'appliquant à une population adulte. Existe-t-il des seuils pour les enfants dans d'autres pays du monde ?

Etant donné l'état des connaissances actuelles sur les taux d'arsenic, le médecin généraliste invite à la prudence les représentants des parents sur les communications qu'ils peuvent relayer à ce sujet.

Mme la Préfète comprend les préoccupations des parents dès lors que les conséquences des expositions ne sont pas connues.

6-ECHANGES SUR L'OPPORTUNITE DE METTRE EN PLACE UN REGLEMENT INTERIEUR

Les membres n'expriment pas le souhait de doter la commission de suivi de site de la vallée de l'Orbiel d'un règlement intérieur.

En l'absence d'autres interventions, chacun des participants est remercié par Madame la Préfète pour sa contribution.

La Préfète de l'Aude



Sophie ELIZEON